

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 22 JUIN 2021

Madame Angélique Schaer, Présidente, ouvre la séance à 20h05, salue les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2021.
3. Communications du Bureau.
4. Communications des délégués des Associations.
5. Présentation du projet d'extension du réseau de chauffage à distance par M. Dieter Gisiger, directeur de la SEIC SA.
6. Préavis N°6/2021 – approbation des nouveaux statuts de l'AISE.
7. Communications Municipales.
8. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 30 présents, 6 excusés et 4 absents.

Point 2 Pièce 252 **Approbation du procès-verbal du 27 avril 2021**

Madame Anne Stiefel souhaite supprimer le dernier paragraphe du point N°6, page N°4 qui est un copié-collé.

Cette modification enregistrée, le procès-verbal du 27 avril 2021 est accepté à l'unanimité tel que présenté. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 **Communications du Bureau**

La Présidente informe que le bureau a reçu, en copie, une pétition signée par de nombreux parents d'élèves et dont l'original a été envoyé à l'AISE par recommandé le 18 juin 2021, elle en donne lecture au conseil.

Ce courrier a été transmis ce jour par l'AISE à la Municipalité de Begnins.

Madame Anne Stiefel explique au Conseil que les éléments modulaires ont été installés pour permettre aux élèves de 1P-4P de pouvoir rester à Begnins.

Monsieur Pascal Hauser explique que le responsable du BPA a téléphoné à Begnins pour annoncer que des parents se plaignent des dangers pour la sécurité des élèves autour de la « maison jaune ».

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **26 septembre 2021**
- **28 novembre 2021**
- **13 février 2022**

Point 4 Communications des délégués des Associations.

Monsieur Philippe Thévenot annonce que plusieurs membres quittent le Comité de Direction du Conseil Régional. Un préavis a été voté pour télé-dôle montant CHF 1'600'000.00.

Madame Christiane Murcier rappelle qu'un montant de CH 20'000.00 est alloué chaque année pour la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération). Deux projets, en relation avec l'eau, ont été choisis par la commission.

Le premier projet concerne un programme mis en place par l'organisation SOLIDAR. Il consiste à construire plusieurs points d'eau et installer des sanitaires dans des écoles et des centres de santé au Mozambique. La somme recherchée est de CHF 6'000.00 elle sera entièrement reversée par la Commune de Begnins.

Le second projet est proposé par l'organisation « La brique » au Burkina Fasso. Ce projet prévoit l'assainissement de 13 villages, l'accès à l'eau potable, la gestion des eaux usées et la sensibilisation aux règles d'hygiène. Le solde sera versé soit CHF 14'000.00.

Point 5 Pièce 253 Présentation du projet d'extension du réseau de chauffage à distance par M. Dieter Gisiger, Directeur de la SEIC SA.

Monsieur Antoine Nicolas (AN) présente la SEIC SA et Monsieur Dieter Gisiger Directeur.

Monsieur Dieter Gisiger (DG) se présente et passe à la présentation du projet de d'extension du réseau de chauffage à distance.

La chaudière du collège de l'Esplanade arrive en fin de vie et doit être remplacée. Par ailleurs, de nouveaux bâtiments publics sont en constructions ou planifiés. Les bâtiments restent une grande préoccupation en Suisse concernant les émissions de CO2 (26.4%).

Un réseau de chauffage à distance, basé sur les énergies renouvelables est une bonne solution pour limiter les émissions de CO2. DG donne des explications sur le réchauffement climatique.

Une étude du potentiel de raccordement a été effectuée et un nombre suffisant d'habitants serait intéressé à rejoindre le chauffage à distance de Begnins.

Monsieur Pascal Hauser constate qu'en hiver l'eau n'est pas très chaude. DG est surpris d'entendre cela car les chaudières sont tout à fait aux normes pour permettre la distribution d'eau chaude à toutes les personnes raccordées, il prend note de cette remarque.

En réponse à Monsieur Jean-Yves Magnin, DG confirme que certains propriétaires, raccordés au chauffage à distance, continuent à améliorer l'isolation de leurs bâtiments dans l'optique de faire des économies.

DG confirme à Vincent Chappuis que la nouvelle école n'est pas prise en compte dans les calculs présentés ce soir. Cependant, les chaufferies seront adaptées sans problème à cette nouvelle construction. DG explique que le plan de financement n'a pas encore été décidé. AN confirme que l'investissement communal et le capital investi par la SEIC SA ne sont pas rémunérés.

Monsieur Olivier A. Maillard a constaté que les chaudières sont parfois bruyantes durant la période hivernale. Est-ce qu'une étude de l'impact du bruit sera effectuée afin de rassurer le voisinage ? DG explique qu'avec le remplacement de la chaudière, une cheminée sera retirée et un filtre à air sera installé à l'intérieur de la chaufferie. Le point du bruit sera considéré. Monsieur Éric Haldemann confirme que l'installation de la chaudière à mazout de Fleuri fait plus de bruit que les chaudières du chauffage à distance.

Monsieur Raymond Creteigny demande si l'éventuelle augmentation du prix du bois à l'avenir a été pris en considération ? AN répond que le chauffage à distance a annoncé cette année une baisse du prix du kW/h. DG confirme que le prix du bois de chauffage augmente mais cela n'est pas trop inquiétant étant donné que le prix du kW/h est fixé sur l'IPC (indice des prix à la consommation) et non sur le prix du bois. Monsieur Olivier A. Maillard pensait que Begnins brûlait son propre bois est-ce le cas ? AN répond que Begnins possède très peu de bois. Le bois brûlé est local et provient de l'AGFORS.

Monsieur Thierry Del Prado demande d'où proviennent les sources d'électricité de la SEIC SA ce à quoi répond en détail DG. Les consommateurs peuvent choisir auprès de la SEIC une énergie verte certifiée.

Point 6 Préavis N°6/2021 – approbation des nouveaux statuts de l'AISE

Pièce 254 Lecture du préavis municipal N°6/2021 par Madame Anne Stiefel
Après un bref exposé, la Municipalité de Begnins recommande au Conseil communal de Begnins d'approuver les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE).

Pièce 256 Lecture du rapport de la Commission pour les nouveaux statuts de l'AISE par Monsieur Alexis Durand

La Commission considère qu'un « vote de sanction » aurait dans ce dossier des conséquences trop importantes. Elle déplore la posture autoritaire du CoDir de l'AISE et son absence d'ouverture affichée. Néanmoins, elle se résout à recommander au Conseil communal de Begnins d'accepter le préavis soumis; ceci en regrettant qu'une fois encore le contexte dans lequel lui est soumis cet objet (fin de législature, refus d'entrée en matière, déni démocratique et

approximations procédurales) ne soit pas propice à une prise de décision sereine et informée.

Questions/remarques

Monsieur Vincent Chappuis demande s'il y aura des changements de membres au sein du Comité de Direction de l'AISE avec la législature 2021-2026 ?

Madame Anne Stiefel annonce que les Communes de Bassins, Coinsins et Marchissy enverront de nouveaux délégués. La répartition des dicastères n'a pas encore été effectuée. Si les nouveaux statuts de l'AISE sont acceptés les Communes membres ne seront plus obligées d'envoyer un délégué au Comité de Direction (CODIR).

A la demande de Monsieur Robin Chytil, Madame Anne Stiefel explique la procédure complète à suivre pour modifier les statuts d'une Association. Madame Anne Stiefel fait un bref résumé du déroulement des opérations au sein de l'AISE.

Monsieur Antoine Nicolas prie les conseillers d'accepter les statuts présentés ce soir et rappelle que des petites Communes, largement plus impactées financièrement, ont été braves en acceptant les nouveaux statuts.

Monsieur Éric Barbay constate que le nouveau complexe scolaire de Begnins coûtera très cher à la Communes. Monsieur Antoine Nicolas confirme que les salles de gymnastique sont onéreuses.

Monsieur Nicolas Fossati et Monsieur Olivier A. Maillard précisent que la commission ne demande pas le refus des statuts. Néanmoins, la commission est très choquée par la manière de fonctionner du CoDir de l'AISE.

Olivier A. Maillard revient sur l'article 16 des statuts dans lequel, selon la commission, il manque une phrase. Cette remarque a été rejetée purement et simplement par le CoDir ce qui est regrettable.

Madame Anne Stiefel espère que l'acceptation des nouveaux statuts apportera de la sérénité au sein du CoDir.

Monsieur Philippe Thévenot demande quelles seraient les conséquences d'un refus des statuts ? Est-ce que Begnins pourrait être scolairement autonome avec ses élèves ?

Monsieur Antoine Nicolas répond que le Canton n'accepterait plus aujourd'hui qu'un village fasse sa propre école. Madame Anne Stiefel craint qu'en cas de refus des statuts le préavis pour la nouvelle construction scolaire sur le site scolaire de Begnins soit retiré.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°6/2021 relatif à l'approbation des nouveaux statuts de l'AISE Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.
- Ouï le rapport de la Commission ad 'hoc sur la révision des nouveaux statuts de l'AISE ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide par 24 oui et 6 abstentions :

- D'approuver les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE).

Point 7

Communications Municipales

Madame Anne Stiefel annonce que la Commune de Begnins doit faire face à un manque cruel de patrouilleurs scolaires. Par ailleurs, quatre plaintes pénales pour déprédations ont été déposées à la gendarmerie par la Commune de Begnins la semaine dernière.

Point 8

Propositions individuelles

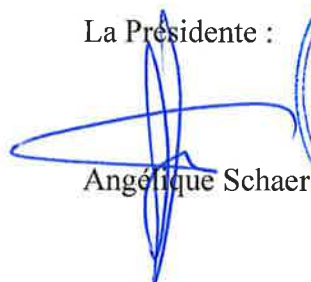
Monsieur Nicolas Fossati s'inquiète du manque de participation des membres à la commission de l'aménagement du territoire et déplore que les membres soient convoqués à une séance de présentation sans avoir, au préalable, reçu un dossier. La Municipalité de Begnins n'a pas invité la commission à se positionner à la suite de cette discussion. Monsieur Nicolas Fossati demande pour quelle raison les oppositions sur la zone réservée n'ont pas été levées par la Municipalité et pour quelle raison la Municipalité a demandé d'accepter toutes les réserves émises sur le règlement ?

Monsieur Antoine Nicolas ne souhaite pas répondre aux remarques de Monsieur Nicolas Fossati. La Présidente propose à Monsieur Nicolas Fossati de transmettre au bureau, par écrit, ce qui a été dit ce soir afin de permettre aux conseillers communaux d'en prendre connaissance afin de pouvoir en discuter lors d'une prochaine séance.

Monsieur Éric Barbay informe la Municipalité de la plantation de plusieurs arbres qui ne semblent pas respecter le règlement communal. Monsieur Éric Haldemann a pris note de cette remarque.

La séance est levée à 21h56.

La Présidente :


Angélique Schaer



La Secrétaire :


Vanessa Wicht